

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 16 décembre (16/12/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 10 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**,

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

18 – 16 décembre 2021

18. Vente d'un terrain bâti – sis 16 avenue de Cadossang – à Monsieur et Madame TREVISANUT Thierry et Sylvie

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France Domaine en date du 13 octobre 2021,

Vu la proposition d'achat de Monsieur et Madame TREVISANUT Thierry et Sylvie,

Considérant que le bien composé d'un terrain nu et d'une extension d'habitation, cadastrés section CO n^{os} 494, 480 et 216 pour une superficie totale de 249 m², sis au 16 avenue de Cadossang, lieu-dit Borde rouge, représente un intérêt pour les futurs acquéreurs, qui souhaitent régulariser leur situation foncière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente du terrain et de ses constructions la maison et de ses annexes, cadastrés section CO n^{os} 494, 480 et 216 pour une superficie totale de 249 m², sis au 16 avenue de Cadossang, lieu-dit Borde rouge, à Monsieur et Madame TREVISANUT Thierry et Sylvie.

DIT que la surface à acquérir par TREVISANUT Thierry et Sylvie sera de 249 m².

DIT que la vente aura lieu au prix de huit mille cinq cents euros (8 500 €).

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur s'engage à payer les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente.

CHARGE Katia Gonzalez Delrieu, notaire à Moissac, 71 avenue du Chasselas, choisie par les acquéreurs, d'établir l'acte correspondant.

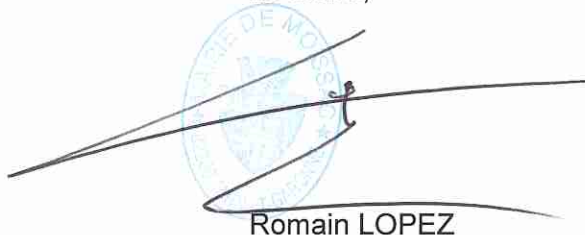
DIT que la présente délibération aura une durée de validité d'un an à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ